



☎ 04.92.44.23.93

☎ 04.92.44.24.71

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

# MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2012

**Étaient présents** : MM. BOERO Cédric, GLEIZE Jean-Louis, OLLIEU Patrick, PEYRON Claudine, PEYRON Léa et ROUX Eliane.

**Étaient excusés** : Mme GAGET-MERLOTTI Maud qui a donné pouvoir à Mme ROUX Eliane, Mme MARTIN Nathalie qui a donné pouvoir à Mme PEYRON Claudine.

MM. COUTON Sandrine, LEMARCHAND Eric et MANZONI Philippe.

**Assistaient à la réunion** : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Cédric ROSSI, Directeur des Remontées Mécaniques.

**Secrétaire de séance** : Mme ROUX Eliane.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 février 2012 à 20 heures en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Claudine PEYRON, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 janvier 2012, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

## I.

### REMONTEES MECANIQUES

#### 1. Mise en place d'une vitrine numérique commune pour les 3 communes-stations de l'Espace Valléen de Serre-Ponçon Parpaillon.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les stations de Crévoux, des Orres et de Réallon ont candidaté en juillet 2010 au

Programme d'Aménagement Durable et Solidaire des stations des Alpes du Sud, que cette candidature s'est traduite par la réalisation d'une étude de positionnement de l'espace valléen « Serre-Ponçon Parpaillon » réalisée par le bureau d'étude IDES CONSULTANT sous maîtrise d'ouvrage du Pays S.U.D, que les trois stations ont également souhaité confier la maîtrise d'ouvrage du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la Convention régionale d'Aménagement Durable et Solidaire de l'espace valléen « Serre-Ponçon Parpaillon » au Pays S.U.D.

Madame le Maire informe que le Pays S.U.D souhaite que les trois stations engagent une première action transversale de l'espace valléen, à savoir une vitrine numérique commune composée d'un site Internet dédié à l'espace valléen, de 3 écrans tactiles dans les offices de tourisme et de tablettes elles-aussi tactiles, en lien étroit avec le Comité de Promotion de Serre-Ponçon.

Le coût de ce projet est évalué à 50 000 euros TTC maximum avec une prise en charge à 80% par le FEDER POIA, soit un autofinancement de 10 000 euros maximum à répartir entre les stations de Crévoux, des Orres et de Réallon.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce projet ainsi que son plan de financement et d'en confier la maîtrise d'ouvrage au Pays S.U.D.

Le Conseil Municipal approuve le projet de mise en place d'une vitrine numérique commune pour les 3 communes-stations de l'Espace Valléen de Serre-Ponçon Parpaillon selon le plan de financement définit ci-dessus et décide de confier

la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Pays S.U.D.

## **2. Réalisation et livraison d'un bâtiment d'accueil.**

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état d'avancement des travaux relatifs à la réalisation du nouveau bâtiment d'accueil : le rez-de-chaussée (caisses Remontées Mécaniques, sanitaires) est opérationnel depuis l'ouverture de la saison hivernale.

L'aménagement de l'étage (à usage de local pour les perchmans) est en cours de réalisation. Un certain nombre de malfaçons ont été constatées lors de la dernière réunion de chantier (défauts de planéité et de finitions sur certains des ouvrages). Ces malfaçons vont être soit reprises, soit constatées avec une révision conséquente du montant des marchés concernés.

## **II. CIMETIERE**

### **1. Tarifs des concessions funéraires.**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que certaines concessions funéraires arrivent à expiration.

Elle rappelle en parallèle la délibération du 19 septembre 1981 fixant le tarif des concessions dans le nouveau cimetière (prix du m<sup>2</sup> de terrain fixé à 650 francs, concessions trentenaires de 6,25 m<sup>2</sup> ; 3,75 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup>).

Afin de répondre à l'attente des concessionnaires (ou de leurs ayants droit) il convient de définir de nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1er mars 2012, les tarifs des concessions funéraires tels que définis ci-après.

-Prix du m<sup>2</sup> : 130 €

Soit pour une concession trentenaire de 6,25 m<sup>2</sup> : 812,50 €

Soit pour une concession trentenaire de 3,75 m<sup>2</sup> : 487,50 €

Soit pour une concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> : 260 €

### **2. Renouvellement des concessions.**

En vue du renouvellement des concessions arrivant à expiration de leur période de validité, et conformément au règlement municipal du

cimetière, les concessionnaires (ou leurs ayants droit) seront informés, par courrier, de l'expiration de leur concession.

Les concessionnaires pourront alors demander le renouvellement de leur concession.

Dans le cas contraire, le terrain concédé fera retour à la Commune dans un délai de 1 an après l'expiration de la concession.

## **III. COLLECTIVITES LAUREATES AGIR POUR L'ENERGIE**

### **Candidature de la Commune à l'appel à projets « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie ».**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les études réalisées en matière de maîtrise de l'énergie (étude de faisabilité eau chaude solaire du camping municipal, diagnostic énergétique et étude de faisabilité Bois Energie de l'Ecole des Rousses) ainsi que les diagnostics réalisés sur les réseaux d'éclairage public et les bâtiments communaux (pré-diagnostic énergétique).

Afin de poursuivre et de développer les actions engagées en faveur de la maîtrise d'énergie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de s'engager dans le programme « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie ».

Le Conseil Municipal approuve la candidature de la Commune à l'appel à projets « Collectivités Lauréates AGIR pour l'énergie » et désigne Monsieur Patrick OLLIEU, conseiller municipal, comme élu référent pour ce projet.

## **IV. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'EMBRUNAIS ET DU SAVINOIS**

### **Modification des Statuts.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier recommandé en date du 10 janvier 2012 adressé par le Syndicat Intercommunal d'électrification de l'Embrunais et du Savinois par lequel celui-ci informe de la modification apportée à ses statuts.

Lecture est ensuite donnée des nouveaux statuts : des modifications sont notamment apportées à la dénomination du Syndicat ainsi qu'à ses compétences. (Nouvelle dénomination : Syndicat d'éclairage public « Embrunais-Savinois », nouvelles compétences relatives à l'éclairage public).

Il est ensuite proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les nouveaux statuts modifiés.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

##### **1. Officialisation du jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962.**

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, rappelant l'hommage solennel que, depuis 1963 elle rend chaque année le 19 mars, au sacrifice de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie, le Conseil Municipal demande au gouvernement d'officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord et des victimes civiles de ces conflits.

Le 19 mars deviendrait ainsi la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement pour la troisième génération du feu, ni chômée, ni fériée, en respect de la volonté exprimée par les Françaises et les Français lors du référendum organisé le 8 avril 1962, sur l'initiative du Président de la République, le général de Gaulle : 90,71 % d'entre eux approuvaient la date mettant fin officiellement à la guerre d'Algérie.

Toutes les enquêtes d'opinion réalisées par l'I.F.O.P. et la S.O.F.R.E.S., notamment depuis novembre 1999, confirment qu'une imposante majorité de nos concitoyens :

- approuve la loi n°99-882 du 18 octobre 1999, reconnaissant la guerre d'Algérie et les combats

du Maroc et de la Tunisie, votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale et le Sénat ;

- approuve la proposition de loi votée le 22 janvier 2002 par l'Assemblée Nationale visant à instituer, chaque année, le 19 mars, la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement pour commémorer le sacrifice des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie, en y associant celles des combats de la Tunisie et du Maroc ;

- affirme sans ambiguïté que l'hommage d'une nation aux victimes civiles et militaires d'un conflit ne peut l'être qu'au jour anniversaire de la fin officielle de celui-ci, le 19 mars 1962 pour la guerre d'Algérie.

Une réalité fort encourageante quand certains s'interrogent sur l'avenir des cérémonies commémoratives et dont il convient de tirer tous les enseignements.

##### **2. Engin de déneigement.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'engin de déneigement actuel (tracto-pelle équipée d'une étrave) présente des signes d'usure. L'engin a subi d'importantes réparations au cours de l'année. Il convient d'envisager son remplacement.

Les services techniques, accompagnés du 1<sup>er</sup> Adjoint, se sont rendus dernièrement dans des communes voisines pour voir les engins de déneigement utilisés.

La Commission « Travaux » va étudier les différentes possibilités (renouvellement à l'identique, acquisition d'un nouvel engin) et un plan de financement sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

##### **3. Mise en place de bancs publics.**

Afin de répondre d'une part à l'attente des administrés, et de valoriser, d'autre part, certains lieux ou places, il est prévu de procéder à la pose de 5 bancs publics à proximité immédiate des villages :

- 1 à l'entrée du hameau des Gourniers
- 1 de part et d'autre du village de Réallon
- 1 à proximité de l'oratoire de Ste Barbe au hameau des Méans

- 1 à proximité de la chapelle St Claude au hameau des Rousses

#### 4. Divers.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'association « Patrimoine en Réallonnais » informant de l'organisation d'une veillée d'autrefois le 1<sup>er</sup> mars à la Station de Réallon et de la tenue de leur assemblée générale ordinaire le 3 mars en Mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.

Fait à Réallon, le 23 février 2012.

**Le Maire,  
Claudine PEYRON.**

